

4 ALBERT EMBANKMENT
LONDRES SE1 7SR

Téléphone : +44(0)20 7735 7611

Télécopieur : +44(0)20 7587 3210

Lettre circulaire No 3827
8 mars 2018

Destinataires : Tous les États Membres de l'OMI
Organisations intergouvernementales
Organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif

Objet : **Système mondial intégré de renseignements maritimes (GISIS) -
Module relatif à la base de données de l'OMI sur la consommation de
fuel-oil des navires**

1 À sa soixante-dixième session, le Comité de la protection du milieu marin (MEPC 70) a adopté, par la résolution MEPC.278(70), les amendements à l'Annexe VI de MARPOL concernant le système de collecte de données relatives à la consommation de fuel-oil des navires, qui sont entrés en vigueur le 1er mars 2018.

2 Aux termes de la règle 22A de l'Annexe VI de MARPOL, la base de données de l'OMI sur la consommation de fuel-oil des navires (ci-après dénommée la "base de données") doit être mise en place et gérée par le Secrétaire général de l'Organisation conformément aux directives élaborées par l'Organisation.

3 À cet égard, le MEPC 71 a adopté, par la résolution MEPC.293(71), les Directives de 2017 pour la mise au point et la gestion de la base de données de l'OMI sur la consommation de fuel-oil des navires (ci-après dénommées "les Directives de 2017 relatives à la base de données"). Au paragraphe 1.4 des Directives de 2017 relatives à la base de données, il est indiqué que la base de données sera élaborée sous la forme d'un module du Système mondial intégré de renseignements maritimes (GISIS) et que le cadre intégré des Comptes Web de l'OMI sera utilisé pour garantir un accès sécurisé au module.

4 Le Secrétaire général a l'honneur d'informer que la base de données a été lancée en tant que nouveau module du GISIS. Ce nouveau module permet aux États Membres de procéder au transfert des données relatives à la consommation de fuel-oil des navires, conformément à la règle 22A.9 de l'Annexe VI de MARPOL.

5 Des recommandations concernant le module destinées aux utilisateurs figurent à l'annexe. Elles contiennent notamment des renseignements sur la manière dont un État Membre peut, selon que de besoin, dûment habiliter un organisme afin que celui-ci communique les données en son nom, ainsi que des renseignements sur la communication de données au format XML.

6 Les Gouvernements Membres sont priés de se familiariser avec le module et de communiquer, selon que de besoin, les recommandations ci-jointes à leur(s) organisme(s) reconnu(s).

7 Les Gouvernements Membres sont priés également de se mettre en rapport avec le Secrétariat et d'adresser leurs questions, observations et suggestions sur le module à l'adresse électronique suivante : dcs@imo.org.

ANNEXE

RECOMMANDATIONS DESTINÉES AUX UTILISATEURS CONCERNANT LE MODULE DU GISIS SUR LA CONSOMMATION DE FUEL-OIL (BASE DE DONNÉES DE L'OMI SUR LA CONSOMMATION DE FUEL-OIL DES NAVIRES)

TABLE DES MATIÈRES



Renseignements généraux concernant la base de données de l'OMI sur la consommation de fuel-oil des navires

Appendice 1 : Recommandations destinées aux Parties à l'Annexe VI de MARPOL

- 1 Désignation d'un responsable et d'un ou de plusieurs utilisateurs du module relatif à la consommation de fuel-oil des navires par un administrateur du GISIS
- 2 Connexion à la base de données et désignation d'un point de contact
- 3 Communication des données et révision des données déjà communiquées
- 4 Autorisation donnée à un organisme reconnu de communiquer des données
- 5 Exportation d'une série de données anonymisées
- 6 Exportation d'une série de données non anonymisées concernant les navires battant le pavillon de l'État
- 7 Communication des données au format XML

Appendice 2 : Recommandations destinées aux États qui ne sont pas Parties à l'Annexe VI de MARPOL

- 1 Désignation d'un responsable et d'un ou de plusieurs utilisateurs du module relatif à la consommation de fuel-oil des navires par un administrateur du GISIS
- 2 Connexion à la base de données et désignation d'un point de contact
- 3 Communication des données et révision des données déjà communiquées
- 4 Autorisation donnée à un organisme reconnu de communiquer des données
- 5 Exportation d'une série de données anonymisées
- 6 Exportation d'une série de données non anonymisées concernant les navires battant le pavillon de l'État
- 7 Communication des données au format XML

Appendice 3 : Recommandations destinées aux organismes reconnus

- 1 Connexion à la base de données et désignation d'un point de contact
- 2 Communication des données au nom d'une Partie à l'Annexe VI de MARPOL et révision des données déjà communiquées
- 3 Communication des données concernant des navires d'États non Parties et révision des données déjà communiquées
- 4 Exportation d'une série de données anonymisées
- 5 Exportation d'une série de données propres non anonymisées
- 6 Communication des données au format XML

Renseignements généraux concernant la base de données de l'OMI sur la consommation de fuel-oil des navires

1 À sa soixante-dixième session, le Comité de la protection du milieu marin (MEPC 70) a adopté, par la résolution MEPC.278(70), les amendements à l'Annexe VI de MARPOL concernant le système de collecte de données relatives à la consommation de fuel-oil des navires, qui sont entrés en vigueur le 1er mars 2018.

2 Aux termes de la règle 22A de l'Annexe VI de MARPOL, la base de données de l'OMI sur la consommation de fuel-oil des navires (ci-après dénommée la "base de données") doit être mise en place et gérée par le Secrétaire général de l'Organisation conformément aux directives élaborées par l'Organisation.

3 En outre, la règle 22A.11 de l'Annexe VI de MARPOL dispose que le Secrétaire général de l'Organisation doit tenir une base de données dont le caractère anonyme est préservé afin qu'il soit impossible d'identifier un navire particulier et que les Parties à l'Annexe VI de MARPOL peuvent avoir accès aux données anonymisées purement pour les analyser et les consulter.

4 À cet égard, le MEPC 71 a adopté, par la résolution MEPC.293(71), les Directives de 2017 pour la mise au point et la gestion de la base de données de l'OMI sur la consommation de fuel-oil des navires (ci-après dénommées "les Directives de 2017 relatives à la base de données"). Au paragraphe 1.4 des Directives de 2017 relatives à la base de données, il est indiqué que la base de données sera élaborée sous la forme d'un module du Système mondial intégré de renseignements maritimes (GISIS) et que le cadre intégré des Comptes Web de l'OMI sera utilisé pour garantir un accès sécurisé au module.

5 En outre, le MEPC 71 a approuvé la circulaire MEPC.1/Circ.871 portant sur la communication de données au système de l'OMI de collecte des données sur la consommation de fuel-oil des navires d'un État qui n'est pas Partie à l'Annexe VI de MARPOL.

6 Compte tenu de ce qui précède, la base de données a été élaborée en tant que nouveau module du GISIS et elle comprend les fonctionnalités générales suivantes :

- .1 désignation d'un point de contact aux fins de la base de données;
- .2 communication de données dans la base de données par les États Membres et les organismes reconnus;
- .3 autorisation donnée à un organisme reconnu de communiquer des données;
- .4 accès aux données non anonymisées concernant les navires battant le pavillon de l'État et téléchargement d'une série de données anonymisées; et
- .5 importation des données communiquées au format XML.

7 Le présent document contient des recommandations destinées aux utilisateurs afin de les aider à se connecter à la base de données et à savoir quelles sont les mesures à prendre aux fins des étapes prévues aux alinéas 6.1 à 6.5 ci-dessus.



8 Les Gouvernements Membres sont invités à noter qu'au paragraphe 4 du dispositif de la résolution MEPC.278(70), les Parties à l'Annexe VI de MARPOL sont invitées à envisager d'appliquer le plus tôt possible les amendements susmentionnés à l'Annexe VI de MARPOL aux navires autorisés à battre leur pavillon.

9 À cet égard, le MEPC 70 a décidé que toute donnée qui serait soumise au titre du paragraphe 8 ne ferait pas l'objet d'une analyse quelconque et qu'elle aurait pour seul objet de faciliter les préparatifs en vue de la mise en œuvre des nouvelles prescriptions.


APPENDICE 1

RECOMMANDATIONS DESTINÉES AUX PARTIES À L'ANNEXE VI DE MARPOL


- 1 Désignation d'un responsable et d'un ou de plusieurs utilisateurs du module relatif à la consommation de fuel-oil des navires par un administrateur du GISIS

Pour permettre à des utilisateurs d'accéder à la base de données, l'administrateur du GISIS est prié de désigner le ou les utilisateurs suivants :	
.1	responsable du module relatif à la consommation de fuel-oil des navires (ci-après "le responsable du module"); et
.2	si nécessaire, le ou les utilisateurs du module relatif à la consommation de fuel-oil des navires (ci-après "le ou les utilisateurs du module").
User Roles	
GISIS modules	
<input type="checkbox"/>	Ship Fuel Oil Consumption manager 
<input type="checkbox"/>	Ship Fuel Oil Consumption user 
Le responsable du module peut :	
.1	désigner un point de contact;
.2	saisir les données dans la base de données et modifier les données communiquées pour les navires battant le pavillon de l'État;
.3	autoriser un ou plusieurs organismes reconnus à communiquer des données;
.4	accéder aux données non anonymisées concernant les navires battant le pavillon de l'État; et
.5	télécharger la série de données anonymisées.
Le ou les utilisateurs du module peuvent :	
.1	accéder (en mode lecture seule) aux renseignements relatifs au point de contact, aux données communiquées, à l'organisme ou aux organismes reconnus habilités, ainsi qu'aux données non anonymisées concernant les navires battant le pavillon de l'État; et
.2	télécharger la série de données anonymisées.

- 2 Connexion à la base de données et désignation d'un point de contact

Pour accéder à la base de données, après s'être connecté au GISIS, cliquer sur le module "Ship Fuel Oil Consumption" à partir de l'icône située à droite.	 <p>Ship Fuel Oil Consumption Mandatory reporting of fuel oil consumption by ships.</p>
---	---

Lorsque le responsable du module se connecte pour la première fois à la base de données, il est invité à désigner un point de contact (**contact person**) aux fins de la base de données, lequel est chargé de se mettre en rapport avec le Secrétariat si une question se pose au sujet des données soumises par l'Administration concernée. Il est recommandé de communiquer les coordonnées du responsable du module en tant que point de contact.



IMO INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION **GISIS: Ship Fuel Oil Consumption**

Members Area > Ship Fuel Oil Consumption > Contact person

Consumption Records | Contact Person | Recognized Organizations

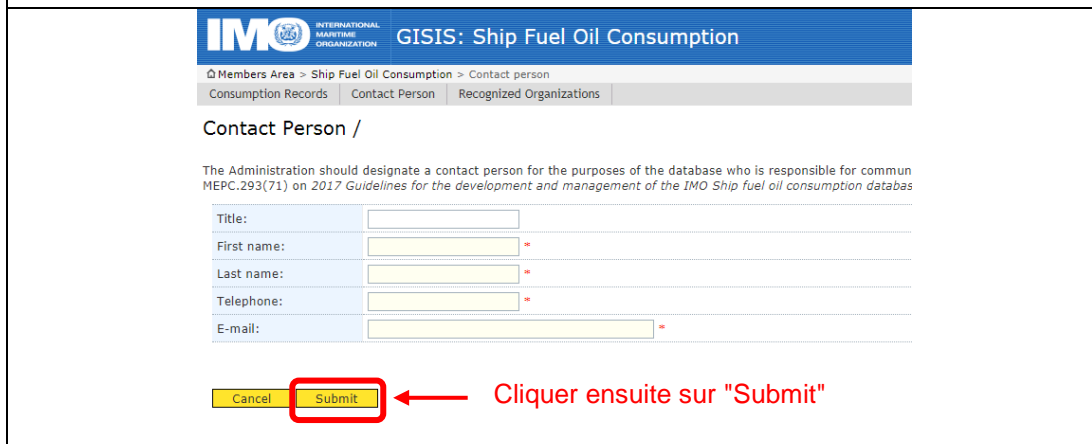
Please provide a contact person on this page for

Contact Person /

The Administration should designate a contact person for the purposes of the database who is MEPC.293(71) on 2017 Guidelines for the development and management of the IMO Ship fuel

No contact details available.

Add contact



IMO INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION **GISIS: Ship Fuel Oil Consumption**

Members Area > Ship Fuel Oil Consumption > Contact person

Consumption Records | Contact Person | Recognized Organizations

Contact Person /

The Administration should designate a contact person for the purposes of the database who is responsible for commun MEPC.293(71) on 2017 Guidelines for the development and management of the IMO Ship fuel oil consumption databas

Title:

First name: *

Last name: *

Telephone: *

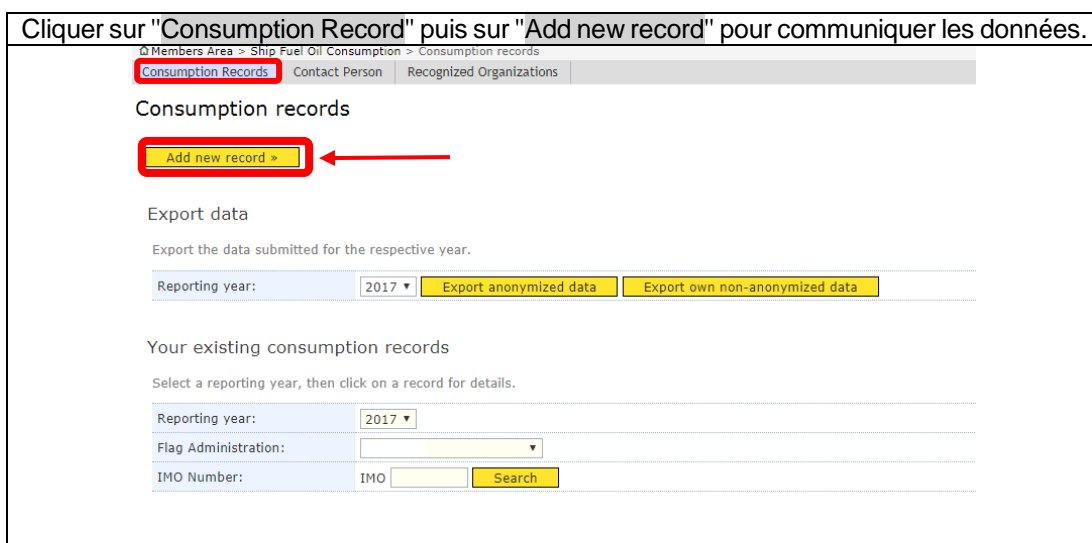
E-mail: *

Cancel **Submit**

Cliquer ensuite sur "Submit"

3 Communication des données et révision des données déjà communiquées

Cliquer sur "Consumption Record" puis sur "Add new record" pour communiquer les données.



Members Area > Ship Fuel Oil Consumption > Consumption records

Consumption Records | Contact Person | Recognized Organizations

Consumption records

Add new record >

Export data

Export the data submitted for the respective year.

Reporting year: 2017 **Export anonymized data** **Export own non-anonymized data**

Your existing consumption records

Select a reporting year, then click on a record for details.

Reporting year: 2017

Flag Administration:

IMO Number: IMO **Search**

Insérer les données concernant un navire puis cliquer sur "Submit".

Consumption Records | Contact Person | Recognized Organizations

Consumption record

Reporting year: 2017
 Start date: 2017-01-01
 End date: 2017-12-31

Sélectionner l'année de notification, la date de début et la date de fin.

Ship Particulars

Flag Administration:
 Party to MARPOL Annex VI: Yes
 IMO Number: IMO

Indiquer le numéro OMI du navire et cliquer ensuite sur "Populate ship particulars".

Les caractéristiques du navire pertinentes seront téléchargées depuis le module du GISIS relatif aux caractéristiques du navire et de la compagnie.

Ship type: -- Please select --
 Gross tonnage:
 Net tonnage:
 Deadweight tonnage:
 Main propulsion power output: kW
 Auxiliary engine(s) power output: kW
 EEDI:
 Ice class:

Consumption Data

Distance travelled: NM
 Hours underway: hours

Consumption:

Fuel oil type: -- Please select --
 Quantity: metric tonnes
 Data collection method: -- Please select --

Après avoir ajouté les données sur la consommation de fuel-oil, cliquer sur "Add consumption data".

Si le navire a plusieurs types de fuel-oil, ajouter les données pour chaque type de façon successive.
 Cliquer ensuite sur "Submit".

Une fois les données communiquées, un résumé de celles-ci apparaît sur la page "Consumption record".
 Ce résumé comprend non seulement les données communiquées par l'Administration mais également celles communiquées par les organismes reconnus habilités, selon qu'il convient.

IMO Number	Ship type	Distance travelled (NM)	Hours underway (hours)	Fuel oil consumption total (metric tonnes)
IMO	Others	12	23	1234
IMO	Cruise passenger ship	5000	300	5000
IMO	Cruise passenger ship	3456	345	68

4 Autorisation donnée à un organisme reconnu de communiquer des données

Cliquer sur "Recognized Organization".

Members Area > Ship Fuel Oil Consumption > Recognized organizations

Consumption Records Contact Person **Recognized Organizations**

Recognized Organizations /

Under the data collection system for fuel oil consumption of ships, as specified in MARPOL Annex V organization(s) from the following list. These organizations may perform, inter alia, the following a

- submit the data for ships flying your flag;
- designate a contact point responsible for communication with the IMO Secretariat if any technical matter arises with regard to the submission of data; and
- have access to non-anonymized data submitted by this organization.

Authorized Recognized Organizations

No organizations have been authorized.

Available Recognized Organizations

Select an organization to give them authorization to submit data on your behalf to this module.

Recognized Organization
African International Register (AIR)
American Bureau of Shipping (ABS)
ASIA CLASSIFICATION ACS (ACS)
ASIA Classification Society - ASIA (ASIA)
Associated Consultants Bureau Ltd. (ACB)
Belgian Marine Inspection Service (BMIS)
Belize Maritime Bureau Inc. (BMB)

Tous les organismes reconnus consignés dans le module du GIS relatif aux organismes reconnus apparaissent.

Cliquer sur un organisme reconnu figurant dans la liste puis sur "Authorize Organization".

Recognized Organization

Authorizing **American Bureau of Shipping (ABS)** will allow them to carry out the following actions, inter alia, in relation with the submission of data:

- submit the data for ships flying your flag;
- designate a contact point responsible for communication with the IMO Secretariat if any technical matter arises with regard to the submission of data; and
- have access to non-anonymized data submitted by this organization.

Authorize Organization Cancel

L'organisme reconnu habilité apparaît ensuite sur l'écran.

Consumption Records | Contact Person | Recognized Organizations

✓ **American Bureau of Shipping (ABS)** has been authorized.

Recognized Organizations

Under the data collection system for fuel oil consumption of ships, as specified in MARPOL Annex VI, an organization(s) from the following list. These organizations may perform, inter alia, the following actions

- submit the data for ships flying your flag;
- designate a contact point responsible for communication with the IMO Secretariat if any technical
- have access to non-anonymized data submitted by this organization.

Authorized Recognized Organizations

Recognized Organization
American Bureau of Shipping (ABS)

Available Recognized Organizations

Select an organization to give them authorization to submit data on your behalf to this module.

Recognized Organization
African International Register (AIR)
ASIA CLASSIFICATION ACS (ACS)
ASIA Classification Society - ASIA (ASIA)
Associated Shipowners Bureau Ltd (ASBP)

Pour mettre fin à l'habilitation, cliquer sur l'organisme reconnu puis sur "Deauthorize Organization".

Recognized Organization

Deauthorizing **American Bureau of Shipping (ABS)** will stop them from carrying out any actions in relation with the submission of data.

Deauthorize Organization Cancel

5 Exportation d'une série de données anonymisées

Cliquer sur "Consumption Records".
Sélectionner une année de notification puis cliquer sur "Export anonymized data".

Members Area > Ship Fuel Oil Consumption > Consumption records

Consumption Records | Contact Person | Recognized Organizations

Consumption records

Add new record »

Export data

Export the data submitted for the respective year.

Reporting year: 2017

Export anonymized data | Export own non-anonymized data

Une série de données anonymisées (page du tableur Microsoft Excel) est alors téléchargée.

1	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R
2	Ship no.	Party to M	Ship type	Gross tonnage	Net tonnage	Deadweight	Main propulsion	Auxiliary	EEDI	Ice class	Distance	Hours	Fuel oil type	CF value	Quantity	Data collection method		
3	1	Party	Tanker	6200	N/A	8100	6000	1000	N/A	No	10000	6600	Heavy Fuel	3.114	16000	Method using BDNs		
4													Diesel/Ga	3.206	1000	Method using bunker fuel oil tank		
5	2	Party	Ro-ro cargo	24000	N/A	4900	50000	4000	10.1	Yes	600	20	Diesel/Ga	3.206	50000	Method using flow meters		
6																		
7	3	Party	Ro-ro cargo	24000	N/A	4900	50000	4000	10.1	Yes	500	300	Diesel/Ga	3.206	2000	Method using BDNs		
8																		
9	4	Party	Ro-ro cargo	120000	N/A	15000	6000	5000	20.3	Yes	8000	500000	Diesel/Ga	3.206	5000	Method using BDNs		
10																		
11	5	Party	Ro-ro passenger	20000	N/A	5200	12000	3000	N/A	No	15000	10000	Diesel/Ga	3.206	50000	Method using flow meters		
12																		
13	6	Party	Ro-ro passenger	20000	N/A	5200	12000	3000	N/A	No	15000	10000	Heavy Fuel	3.114	50	Method using BDNs		
14													Diesel/Ga	3.206	6000	Method using BDNs		
15																		
16	7	Party	Ro-ro passenger	20000	N/A	5200	12000	3000	N/A	No	15000	10000	Light Fuel	3.151	50	Method using BDNs		
17																		
18	8	Party	Cruise passenger	40000	N/A	7000	70000	90000	12.1	No	3500	350	Diesel/Ga	3.206	56	Method using flow meters		
19													Other: tes	3.032	12	Method using BDNs		
20																		
21	9	Party	Cruise passenger	140000	N/A	10000	5000	3000	N/A	No	5000	300	Heavy Fuel	3.114	5000	Method using BDNs		
22																		
23	10	Party	Others	40000	N/A	7000	77000	90000	12.1	No	12	23	Diesel/Ga	3.206	1234	Method using flow meters		
24																		
25	11	non-Party	Bulk carrier	6300	N/A	9100	5200	1000	N/A	No	19000	17000	Heavy Fuel	3.114	6500	Method using BDNs		
26													Light Fuel	3.151	3000	Method using flow meters		
27																		
28	12	non-Party	Tanker	6200	N/A	8100	5900	1000	N/A	No	56000	5000	Diesel/Ga	3.206	20000	Method using BDNs		

6 Exportation d'une série de données non anonymisées concernant les navires battant le pavillon de l'État

Cliquer sur "Consumption Records".
Sélectionner une année de notification puis cliquer sur "Export own non-anonymized data".

Members Area > Ship Fuel Oil Consumption > Consumption records

Consumption Records | Contact Person | Recognized Organizations

Consumption records

Add new record »

Export data

Export the data submitted for the respective year.

Reporting year: 2017

Export anonymized data | Export own non-anonymized data

Une série de données non anonymisées concernant les navires battant le pavillon de l'État (page du tableur Microsoft Excel) est alors téléchargée.

1	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U
2	Ship no.	Party to M	IMO Number	Ship Flag	Ship type	Gross tonnage	Net tonnage	Deadweight	Main propulsion	Auxiliary	EEDI	Ice class	Distance	Hours	Submitter	Fuel oil type	CF value	Quantity	Data collection method		
3	1	Party	xxxxxxx	Name of Flag	Cruise passenger	40154	40000	77061	90319	3000	12.10000		3456	345	xxxxxx	Diesel/Ga	3.206	56	Method using flow meters		
4																Other: tes	3.032	12	Method using BDNs		
5	2	Party	xxxxxxx	Name of Flag	Cruise passenger	138194	N/A	11000	5000	30			5000	300	xxxxxx	Heavy Fuel	3.114	5000	Method using BDNs		
6																					
7	3	Party	xxxxxxx	Name of Flag	Others	11400	77061	19	50	12	23	xxxxxx	Diesel/Ga	3.206	1234	Method using flow meters					
8																					
9																					
10																					
11																					
12																					

7 Communication des données au format XML

Outre la base de données dans le GISIS, le format XML permet aux États Membres de communiquer des groupes de données. Les États Membres qui ont besoin d'utiliser le format XML devraient se mettre en rapport avec le Secrétariat (dcs@imo.org) afin d'obtenir de plus amples renseignements.

APPENDICE 2

RECOMMANDATIONS DESTINÉES AUX ÉTATS QUI NE SONT PAS PARTIES À L'ANNEXE VI DE MARPOL

Comme cela est indiqué aux paragraphes 3 et 4 de la circulaire MEPC.1/Circ.871 concernant la communication de données au système de l'OMI de collecte des données sur la consommation de fuel-oil des navires d'un État qui n'est pas Partie à l'Annexe VI de MARPOL, les données relatives à la consommation de fuel-oil des navires qui ne battent pas le pavillon d'un État Partie à l'Annexe VI de MARPOL pourraient être communiquées par un organisme reconnu dûment habilité par une Partie à l'Annexe VI de MARPOL ou par un État non Partie à l'Annexe VI de MARPOL directement.

Le présent appendice 2 décrit une procédure aux fins de la communication des données relatives à la consommation de fuel-oil par un État non Partie ainsi que les fonctionnalités pertinentes de la base de données.

- 1 Désignation d'un responsable et d'un ou de plusieurs utilisateurs du module relatif à la consommation de fuel-oil des navires par un administrateur du GISIS.

Pour permettre à des utilisateurs d'accéder à la base de données, l'administrateur du GISIS est prié de désigner le ou les utilisateurs suivants :	
.1	responsable du module relatif à la consommation de fuel-oil des navires (ci-après "le responsable du module"); et
.2	si nécessaire, le ou les utilisateurs du module relatif à la consommation de fuel-oil des navires (ci-après "le ou les utilisateurs du module").
User Roles	
GISIS modules	
<input type="checkbox"/>	Ship Fuel Oil Consumption manager ⓘ
<input type="checkbox"/>	Ship Fuel Oil Consumption user ⓘ
Le responsable du module peut :	
.1	désigner un point de contact;
.2	saisir les données dans la base de données et modifier les données communiquées pour les navires battant le pavillon de l'État; et
.3	accéder aux données non anonymisées concernant les navires battant le pavillon de l'État.
Le ou les utilisateurs du module peuvent avoir accès (en mode lecture seule) aux renseignements relatifs au point de contact, aux données communiquées et aux données non anonymisées concernant les navires battant le pavillon de l'État.	


- 2 Connexion à la base de données et désignation d'un point de contact

Pour accéder à la base de données, après s'être connecté au GISIS, cliquer sur le module "Ship Fuel Oil Consumption" à partir de l'icône située à droite.



Ship Fuel Oil Consumption
Mandatory reporting of fuel oil consumption by ships.

Lorsque le responsable du module se connecte pour la première fois à la base de données, il est invité à désigner un point de contact (contact person) aux fins de la base de données, lequel est chargé de se mettre en rapport avec le Secrétariat si une question se pose au sujet des données soumises par l'Administration concernée.
Il est recommandé de communiquer les coordonnées du responsable du module en tant que point de contact.



IMO INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION GISIS: Ship Fuel Oil Consumption

Members Area > Ship Fuel Oil Consumption > Contact person

Consumption Records | Contact Person | Recognized Organizations

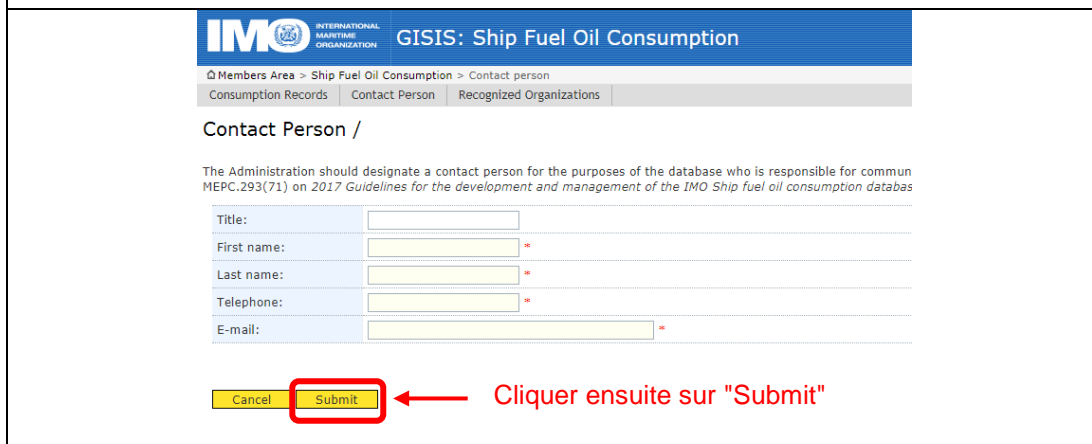
Please provide a contact person on this page for

Contact Person /

The Administration should designate a contact person for the purposes of the database who is MEPC.293(71) on 2017 Guidelines for the development and management of the IMO Ship fuel

No contact details available.

Add contact



IMO INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION GISIS: Ship Fuel Oil Consumption

Members Area > Ship Fuel Oil Consumption > Contact person

Consumption Records | Contact Person | Recognized Organizations

Contact Person /

The Administration should designate a contact person for the purposes of the database who is responsible for commun MEPC.293(71) on 2017 Guidelines for the development and management of the IMO Ship fuel oil consumption databas

Title:

First name: *

Last name: *

Telephone: *

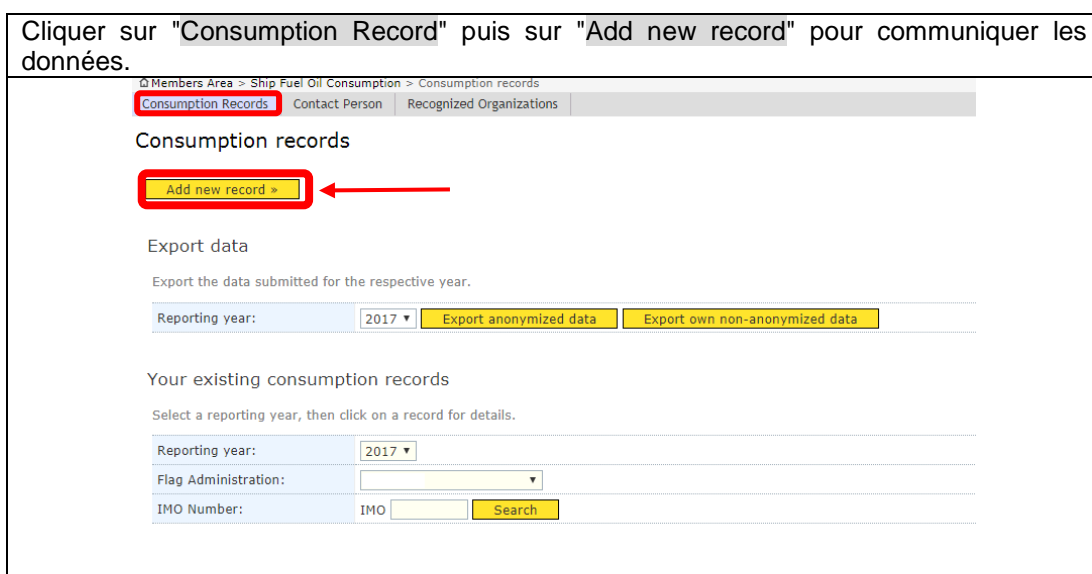
E-mail: *

Cancel Submit

Cliquer ensuite sur "Submit"

3 Communication des données et révision des données déjà communiquées

Cliquer sur "Consumption Record" puis sur "Add new record" pour communiquer les données.



Members Area > Ship Fuel Oil Consumption > Consumption records

Consumption Records | Contact Person | Recognized Organizations

Consumption records

Add new record >

Export data

Export the data submitted for the respective year.

Reporting year: 2017 Export anonymized data Export own non-anonymized data

Your existing consumption records

Select a reporting year, then click on a record for details.

Reporting year: 2017

Flag Administration:

IMO Number: IMO Search

Insérer les données relatives à un navire puis cliquer sur "Submit".

Consumption Records | Contact Person | Recognized Organizations

Consumption record

Reporting year: 2017
 Start date: 2017-01-01
 End date: 2017-12-31

Sélectionner l'année de notification, la date de début et la date de fin.

Ship Particulars

Flag Administration:
 Party to MARPOL Annex VI: Yes
 IMO Number: IMO

Indiquer le numéro OMI du navire et cliquer ensuite sur "Populate ship particulars".
 Les caractéristiques du navire pertinentes seront téléchargées depuis le module du GISIS relatif aux caractéristiques du navire et de la compagnie.

Ship type: -- Please select --
 Gross tonnage:
 Net tonnage:
 Deadweight tonnage:
 Main propulsion power output: kW
 Auxiliary engine(s) power output: kW
 EEDI:
 Ice class:

Consumption Data

Distance travelled: NM
 Hours underway: hours

Consumption:

Fuel oil type: -- Please select --
 Quantity: metric tonnes
 Data collection method: -- Please select --

Après avoir ajouté les données sur la consommation de fuel-oil, cliquer sur "Add consumption data".

Si le navire a plusieurs types de fuel-oil, ajouter les données pour chaque type de façon successive.
 Cliquer ensuite sur "Submit".

Une fois les données communiquées, un résumé de celles-ci apparaît sur la page "Consumption record".
 Ce résumé comprend non seulement les données communiquées par l'Administration mais également les données communiquées par le ou les organismes reconnus dûment habilités par une Partie à l'Annexe VI de MARPOL, selon qu'il convient.

IMO Number ↑	Ship type ↑	Distance travelled (NM) ↑	Hours underway (hours) ↑	Fuel oil consumption total (metric tonnes) ↑
IMO	Others	12	23	1234
IMO	Cruise passenger ship	5000	300	5000
IMO	Cruise passenger ship	3456	345	68

4 Habilitation d'un organisme reconnu aux fins de la communication de données


En vertu de la circulaire MEPC.1/Circ.871 portant sur la communication de données au système de l'OMI de collecte des données sur la consommation de fuel-oil des navires d'un État qui n'est pas Partie à l'Annexe VI de MARPOL, un organisme reconnu dûment habilité par une Partie à l'Annexe VI de MARPOL est autorisé à communiquer les données relatives à la consommation de fuel-oil des navires ne battant pas le pavillon d'un État Partie à l'Annexe VI de MARPOL, les utilisateurs d'États non Parties n'ont donc pas la possibilité d'habilitier un organisme reconnu.

5 Exportation d'une série de données anonymisées

Aux termes de la règle 22A.11 de l'Annexe VI de MARPOL, les "Parties peuvent avoir accès aux données anonymisées purement pour les analyser et les consulter", par conséquent, les utilisateurs d'États non Parties ne peuvent pas avoir accès à une série de données anonymisées.

6 Exportation d'une série de données non anonymisées concernant les navires battant le pavillon de l'État

Cliquer sur "Consumption Records".
Sélectionner une année de notification et cliquer ensuite sur "Export own non-anonymized data".



Une série de données non anonymisées concernant les navires battant le pavillon de l'État (page du tableur Microsoft Excel) est alors téléchargée.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V
1	Ship no.	Party to MAR	IMO Num	Ship Flag	Ship type	Gross ton	Net tonna	Deadweig	Main prop	Auxiliary	FFDI	Ice class	Distance t	Hours und	Submitter	Fuel oil type	CF value	Quantity	Data collection method			
2	1	non-Party	xxxxxxx	Name of Flag	Bulk carrier	6311	N/A	9092	5200	1000	N/A		18500	16879	xxxxxx	Heavy Fuel	3.114	6500	Method using BDNs			
3																Light Fuel O	3.151	3000	Method using flow meters			
4																						
5	2	non-Party	xxxxxxx	Name of Flag	Tanker	5	N/A	5014	40		N/A		26000	2200	xxxxxx	Heavy Fuel	3.114	15000	Method using BDNs			
6																Diesel/Gas	3.206	6000	Method using bunker fuel oil tank r			
7																						
8																						
9																						

7 Communication des données au format XML

Outre la base de données dans le GISIS, le format XML permet aux États Membres de communiquer des groupes de données. Les États Membres qui ont besoin d'utiliser le format XML devraient se mettre en rapport avec le Secrétariat (dcs@imo.org) pour obtenir de plus amples renseignements.

APPENDICE 3

RECOMMANDATIONS DESTINÉES AUX ORGANISMES RECONNUS

Un organisme reconnu n'a accès à la base de données et ne peut communiquer les données relatives à la consommation de fuel-oil qu'après avoir été autorisé par une Partie à l'Annexe VI de MARPOL à communiquer des données en son nom dans la base de données (voir la section 4 de l'appendice 1). Un organisme reconnu peut également communiquer des données relatives à des navires d'États non Parties.

Pour qu'un utilisateur d'un organisme reconnu puisse avoir accès à la base de données, l'organisme reconnu est tenu de se mettre en rapport avec le Secrétariat (dcs@imo.org). Le Secrétariat fournira alors à l'organisme reconnu les renseignements nécessaires sur les comptes Web (aux fins de la communication de données par le GISIS et au format XML).

1 Connexion à la base de données et désignation d'un point de contact

Sélectionner "Public users" dans le champ "Authority".
Utiliser le compte Web donné et se connecter au GISIS.



Lorsque l'utilisateur se connecte pour la première fois au GISIS, il est invité à fournir ses données personnelles (personal details).

Account Details
IMO Web Services
You can access the following services with your Public IMO Web Account:

- [GISIS Public Area](#) - Global Integrated Shipping Information System
- [IMODOCS Public Area](#) - IMO meeting documents (public release)
- [Roster of Consultants public registration and self-management](#) - Register as consultant or u
- [IMO Procurement Portal](#) - Submit proposals or expressions of interest in the IMO tender process

Personal Details
Please update your personal details below and click *Save Details*.

Title*:
(Capt/Mr/Ms etc.)

First Name*:

Last Name*:

Organization:

E-mail*:

Cliquer ensuite sur "Save Details"

Pour accéder à la base de données, cliquer sur "Ship Fuel-Oil Consumption" à partir de l'icône située à droite.



Ship Fuel Oil Consumption
Mandatory reporting of fuel oil consumption by ships.

- 2 Communication des données au nom d'une Partie à l'Annexe VI de MARPOL et révision des données déjà communiquées

Cliquer sur "Consumption Record" puis sur "Add new record" afin de communiquer les données.

Public Area > Ship Fuel Oil Consumption > Consumption records

Consumption Records | Contact Point | Data Import

Consumption records

Add new record »

Export data

Export the data submitted for the respective year.

Reporting year: 2017

Existing consumption records submitted by your organization

Select a reporting year, then click on a record for details.

Reporting year: 2017

Flag Administration: -- Please select --

IMO Number: IMO

Consumption Records | Contact Point | Data Import

Consumption record

Reporting year: 2017
 Start date: 2017-01-01
 End date: 2017-12-31

Sélectionner l'année de notification, la date de début et la date de fin.

Ship Particulars

Flag Administration: -- Please select --
 Party to MARPOL Annex VI: No
 IMO Number: IMO

Sélectionner le pavillon du navire

Ship type: -- Please select --
 Gross tonnage:
 Net tonnage:
 Deadweight tonnage:
 Main propulsion power output: kW
 Auxiliary engine(s) power output: kW
 EEDI:
 Ice class:

Indiquer le numéro OMI du navire puis cliquer ensuite sur "Populate ship particulars".
 Les caractéristiques pertinentes du navire seront téléchargées depuis le module du GISIS relatif aux caractéristiques du navire et de la compagnie.

Consumption Data

Distance travelled: NM
 Hours underway: hours

Consumption:

Fuel oil type: -- Please select --
 Quantity: metric tonnes
 Data collection method: -- Please select --

Après avoir ajouté les données sur la consommation de fuel-oil, cliquer sur "Add consumption data".

Si le navire a plusieurs types de fuel-oil, ajouter les données pour chaque type de façon successive.
 Cliquer ensuite sur "Submit".

Saisir les données concernant un navire et cliquer ensuite sur "Submit".
 Une fois les données communiquées, un résumé de celles-ci apparaît sur la page "Consumption record".

IMO Number ↑	Ship type ↓	Distance travelled (NM) ↓	Hours underway (hours) ↓	Fuel oil consumption total (metric tonnes) ↓
IMO	Others	12	23	1234
IMO	Cruise passenger ship	5000	300	5000
IMO	Cruise passenger ship	3456	345	68

3 Communication des données concernant des navires d'États non Parties et révision des données déjà communiquées

Conformément à la circulaire MEPC.1/Circ.871 portant sur la communication de données au système de l'OMI de collecte des données sur la consommation de fuel-oil des navires d'un État qui n'est pas Partie à l'Annexe VI de MARPOL, un organisme reconnu dûment habilité

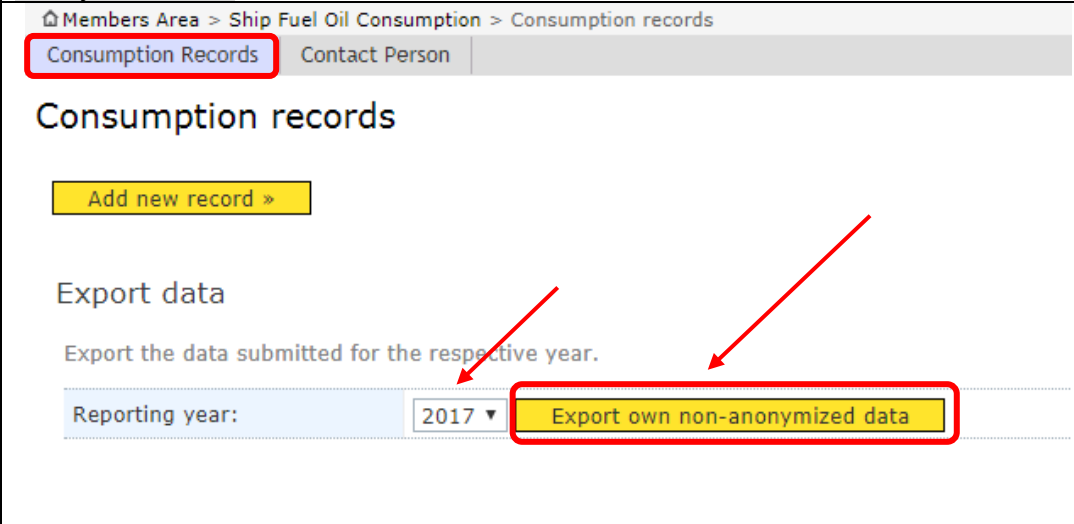
par une Partie à l'Annexe VI de MARPOL peut communiquer les données relatives à la consommation de fuel-oil des navires ne battant pas le pavillon d'une Partie à l'Annexe VI de MARPOL dans le cadre de la même procédure que celle décrite dans la section 2 du présent appendice.

4 Exportation d'une série de données anonymisées

Aux termes de la règle 22A.11, les "Parties peuvent avoir accès aux données anonymisées purement pour les analyser et les consulter", les utilisateurs des organismes reconnus ne peuvent donc pas avoir accès à une série de données anonymisées.

5 Exportation d'une série de données propres non anonymisées

Cliquer sur "Consumption Records".
Sélectionner l'année de notification et cliquer ensuite sur "Export own non-anonymized data".



Une série de données non anonymisées communiquées par l'organisme reconnu (page du tableur Microsoft Excel) est alors téléchargée.

#	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U
1	Ship no.	Party to M/IMO Num	Ship Flag	Ship type	Gross ton	Net tonna	Deadweig	Main prop	Auxiliary	EEDI	Ice class	Distance t	Hours unc	Submitter	Fuel oil ty	Ct value	Quantity	Data collection method			
2	1	Party	xxxxxxx	Flag A	Bulk carrier	35898	N/A	60652	5000	2000	15.00000		5000	800	Belgian M	Diesel/Ga	3.206	300	Method using bunker fuel oil		
3																Heavy Fuel	3.114	800	Method using bunker fuel oil		
4																					
5	2	Party	xxxxxxx	Flag A	Bulk carrier	43229	N/A	81060	8000	6000	10.0000		8000	6000	Belgian M	Heavy Fuel	3.114	6000	Method using BDNs		
6																					
7	3	Party	xxxxxxx	Flag B	Ro-ro	2/	N/A	488	70	40	10.0000		500	300	Belgian M	Diesel/Ga	3.206	2000	Method using BDNs		
8																					
9																					
10																					
11																					

6 Communication des données au format XML

Outre la base de données dans le GISIS, le format XML permet aux organismes reconnus de communiquer des groupes de données. Des comptes Web spéciaux ayant pour objet la communication de données au format XML seront attribués aux organismes reconnus qui ont été habilités par une Partie à l'Annexe VI de MARPOL aux fins de la communication de données sur la consommation de fuel-oil. Pour obtenir des renseignements complémentaires ou une assistance, veuillez prendre contact avec le Secrétariat de l'OMI (dcs@imo.org).